



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-39008>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 26-39008

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Sénat

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 11000002300017

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75006

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 75

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** DRHF-2026-02

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Sénat - DRHF (formation@senat.fr)

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - La lettre de candidature (formulaire DC1), signée, ou documents équivalents. En cas de candidature en groupement, une seule lettre de candidature sera établie pour l'ensemble du groupement ; elle sera renseignée et signée par tous les membres du groupement et désignera un mandataire ; - La déclaration du candidat (formulaire DC2) ou documents équivalents, qui devront impérativement comprendre une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, ainsi qu'un contact téléphonique. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** La déclaration du candidat (formulaire DC2) ou documents équivalents, qui devront impérativement comprendre : - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à

cet effet, justifiant qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ; - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - La déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, prévue par l'article R. 2143 3 du code de la commande publique (modèle joint en annexe du règlement de la consultation) ; - Une déclaration sur l'honneur, dûment signée, justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus par le règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (modèle joint en annexe du règlement de la consultation) ; - Une preuve d'assurance en cours de validité pour les risques professionnels (responsabilité civile professionnelle) ; - Une plaquette de présentation générale de l'entreprise ; - Une copie de la déclaration d'activité des formateurs ou organismes de formation.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 22/05/2026 à 11:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Exigée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Sénat

**Critères d'attribution** : - prix (30 %), apprécié sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) établi à partir du bordereau de prix unitaires ; - valeur technique (70 %), appréciée au regard des sous-critères suivants, à partir du mémoire technique remis par le candidat et de ses réponses au cahier des réponses attendues : o la qualité des formateurs pressentis, notamment au travers de leur profil, de leurs qualifications et de leur expérience de l'enseignement de l'anglais et leurs références, à hauteur de 30 % ; o la pertinence des programmes de formation et les méthodes et outils pédagogiques utilisés, à hauteur de 40 %. Le (les) candidat(s) ayant présenté la (les) offre(s) la (les) plus intéressante(s) au regard de ces critères pourront être invités à négocier. Dans le cadre de cette négociation, les échanges pourront intervenir sous forme d'auditions, de visioconférence et/ou d'échanges écrits. La négociation pourra se dérouler en phases successives, à l'issue desquelles les candidats les moins bien placés, au regard des critères ci dessus, pourront être éliminés. Le marché pourra également être attribué sans négociation, sur la base des offres initiales.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de formations collectives et individuelles à l'anglais des membres du personnel du Sénat

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 80511000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La consultation porte sur des prestations de formations collectives et individuelles à l'anglais des membres du personnel du Sénat.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Le lieu d'exécution des prestations est le Sénat (Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75006 Paris, et ses dépendances) pour le lot n° 1 et le Sénat (Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75006 Paris, et ses dépendances) ou la visioconférence pour le lot n° 2.

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Cours collectifs d'anglais généraliste

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :**

**Lieu d'exécution du lot** : Sénat (Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75006 Paris, et ses dépendances)

- **Description du lot** : Cours individuels d'anglais à la demande des directions

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :**

**Lieu d'exécution du lot** : Sénat (Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75006 Paris, et ses dépendances) ou la visioconférence

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée portant sur des services sociaux et autres services spécifiques en application du 3° de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique. Les modalités en sont précisées dans le présent règlement de la consultation. L'accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande successifs, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique, et conclu sans montant minimum. Ce marché comporte deux lots, affectés chacun d'une valeur maximale d'achats susceptibles d'être commandés pendant la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises. Ces plafonds, prévus à l'article R. 2162-4 du code de la commande publique, sont précisés à l'article 1.2 du cahier des clauses particulières (59 772 € pour le lot 1 et 125 340 € pour le lot 2). L'accord-cadre s'exécute, sous réserve de sa notification, à compter du 1er octobre 2026 et jusqu'au 30 septembre 2027. Il est reconductible trois fois pour une durée identique sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans. En application de l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, cette reconduction est tacite et le titulaire ne peut la refuser. Le Sénat peut décider de ne pas reconduire le marché à condition d'en informer le titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois avant la date de fin de l'accord-cadre. Il est envisagé de recourir à la procédure d'attribution de marchés de prestations similaires, prévue par l'article R. 2122-7 du code de la commande publique dans les trois ans suivant la notification du présent du marché. La durée de ce nouveau marché ne pourra excéder quatre années supplémentaires.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 16/04/2026